



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le treizième jour du mois de février 2013 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Jean-Pierre Provost, Louis Laurier, Daniel Laurin, Suzanne Fortin et Karine Tassé.

Mme Denise Miller, conseillère est absente (absence motivée, motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière et madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19 heures, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session.

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Ratification du procès-verbal de la session ordinaire 9 janvier 2013.
- 3- Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4- Projet d'élargissement de la rue Principale.
- 5- Modification de la politique d'achats municipaux.
- 6- Appel d'offres services professionnels d'ingénierie.
- 7- Revêtement de la caserne, approbation travaux supplémentaires (862.31\$).

AFFAIRES NOUVELLES

- 8- Correspondance.
 - Lettre de Mme Hébert, concernant l'administration municipale.
 - Lettre de la MRC des Laurentides, entretien préventif des lignes de distribution.
 - Skiez et Réseautez, organisées par le CLD Laurentides, 21 et 26 février 2013.
 - Journée spaghetti, organisée par l'Association des personnes handicapées Clair Soleil, le 8 mars 2013 de 11h à 19h30, sous-sol église Mont-Tremblant).
- 9- Projet sans-fil de la MRC des Laurentides.
- 10- Demande de subvention programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).
- 11- Demande de prix achat de chlorure de calcium.
- 12- Dépôt du projet de règlement (2012)-100-12 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 de la Ville de Mont-Tremblant, relativement à diverses dispositions.
- 13- Avis de motion et adoption projet de règlement 273-13 modifiant le règlement de zonage.
- 14- Avis de motion et adoption projet de règlement 274-13 modifiant le règlement de construction.
- 15- Avis de motion et adoption projet de règlement 275-13 règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats.
- 16- Avis de motion et adoption projet de règlement 276-13 modifiant le règlement de zonage.
- 17- Changement de la timbreuse et de la balance postale.
- 18- Achat d'un nouveau serveur et mise à niveau logiciel Office.
- 19- Nomination d'un nouveau responsable pour la bibliothèque.
- 20- Rencontre phase de démarrage du nouveau schéma d'aménagement le 18 février à Montcalm.

- 21- Asphaltage accotement sur la 327.
- 22- Renouvellement de l'inscription à la COMBEQ (285\$/2).
- 23- Session d'information et d'échange Hydro-Québec.
- 24- Avril, Mois de la jonquille.
- 25- Varia : Déneigement
Glissade sur le terrain de l'hôtel de ville
- 26- Période de questions.
- 27- Levée de la session.

RÉSOLUTION 17-13
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout de deux sujets au point varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 18-13
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2013

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 9 janvier 2013, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 9 janvier soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 01-13 à 16-13 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 19-13
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au Conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 5234 à 5289 inclusivement pour un montant de 76 058.27\$ et des comptes à payer au 13/02/2013 au montant de 6 335.41\$, ainsi que des chèques de salaire numéros 1576 à 1617 inclusivement pour un montant de 14 576.26\$.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
5234	Association des Directeurs Municipaux du Québec	Abonnements annuels 2013	885.31 \$
5235	Bell Mobilité	Cellulaires janvier 2013	105.11 \$
5236	Bibliothèque d'Huberdeau	Subvention 2013	3 400.00 \$
5237	Buro Plus Martin	Marqueurs, blocs de conférence, sous-main, cartouches imprimantes, papier, ruban correcteur, agrafes, etc.	883.00 \$
5238	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective janvier 2013	939.84 \$
5239	Fonds d'Information sur le Territoire	Enregistrement certificat de vente	110.00 \$
5240	Groupe Ultima Inc.	Assurances 2013	24 488.00 \$
5241	Hydro-Québec	Éclairage rues & location poteaux	571.04 \$
5242	Maurice Guylaine	Remb.5/12 Assurance-emploi 2012	74.52 \$
5243	Maurice-Trudel Karine	Remb.5/12 Assurance-emploi 2012	49.07 \$
5244	Ménage Tremblant. Net	Ménage salle municipale 1-2-10-15-22-26-29-30 décembre 2012	643.86 \$

5245	Miller Denise	Remb. Inscription randonnée sous les étoiles	100.00 \$
5246	Neopost Canada Ltée.	Timbres	574.88 \$
5247	La Coop Fermes du Nord	Huile à chauffage, diesel	4 585.91 \$
5248	Boulet Barbe enr.	Entretien réseau luminaire	160.97 \$
5249	CRSBP des laurentides	Services CRSBPL 2013	5 018.35 \$
5250	Marier Marc	Chien errant	100.00 \$
5251	Bell Canada	Téléphone caserne	83.61 \$
5252	Équipement de bureau Robert Légaré	Contrat de service photocopieur	91.99 \$
5253	Groupe AST (1993) Inc.	Mutuelle de prévention janvier 2013	71.86 \$
5254	Maurice Guylaine	Frais déplacement Remb. Café, filtres, crème à café, biscuits, serviettes, verres, assiettes, etc.	87.39 \$
5255	Station Pierre Brosseau	Essence	121.55 \$
5256	Brosseau Yvonne	Remb. Location de la salle 10/02/2013	100.00 \$
5257	Dritschler Katia	Remboursement de taxes	137.68 \$
5258	Bell Canada	Téléphone hôtel de ville 453.67\$ Téléphone garage 83.61\$ Téléphone station de pompage 83.61\$	620.89 \$
5259	Bell Mobilité	Téléavertisseurs février 2013	52.97 \$
5260	Dubé Guyot Inc.	Perception de taxes	28.64 \$
5261	Équipement de bureau Robert Légaré	Cartouche d'encre timbreuse	139.12 \$
5262	Maurice Guylaine	Frais déplacement	26.00 \$
5263	Ménage Tremblant. Net	Ménage hôtel de ville janvier et salle municipale 2 et 5 janvier 2013	764.58 \$
5264	La Coop Fermes du Nord	Diesel, huile à chauffage	4 008.74 \$
5265	Station Pierre Brosseau	Diesel	176.00 \$
5266	Ministère du Revenu du Québec	DAS janvier 2013	4 918.65 \$
5267	Receveur Général du Canada	DAS janvier 2013	1 942.46 \$
5268	SSQ, Société d'Assurance-Vie Inc.	Régime de retraite janvier 2013	1 260.38 \$
5269	Clinique Vétérinaire Mont-Tremblant	Euthanasie	87.10 \$
5270	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective février 2013	2 209.68 \$
5271	Hydro-Québec	Éclairage rues & location poteaux	571.04 \$
5272	Laboratoires Environex	Analyses d'eau janvier 2013	74.25 \$
5273	Maurice Guylaine	Remb. Contestation réclamation	176.30 \$
5274	Municipalité du Canton Amherst	Entente cueillette & transport matières résiduelles 01/10/12 au 31/12/12 + clause carburant	15 017.38 \$
5275	PG Solutions Inc.	Comptes de taxes, enveloppes	482.90 \$
5276	Station Pierre Brosseau	Essence	31.02 \$
5277	Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	Ouverture dossier cour municipale	86.23 \$
1576- 1617	Employés	Salaires janvier 2013	14 576.26 \$
TOTAL			90 634.53 \$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
5278	Carquest Canada Ltée.	Huile Hydraulique	116.79 \$
5279	Chauffage Laurentien 2000 inc.	Réparer chauffage hôtel de ville	371.88 \$
5280	De Bellefeuille Éric	Remb. Nettoyage bunker	40.24 \$
5281	Équipement Laurentien Enr.	Aile	78.38 \$
5282	Jean Miller Location Inc.	Sel à glace	3 698.98 \$
5283	Les Machineries St-Jovite Inc.	7-ways plug zinc, 7-way split pin	20.51 \$
5284	Matériaux R. Mclaughlin Inc.	Grattoir à neige, pelle à neige, peinture à plancher epoxy, clé	161.55 \$
5285	Pièces de Camion & Remorques Mont- Tremblant	Valve de suspension, compresseur ressort à freins, pince ressort freins, outil ajust. freins, ensemble d'outils	672.75 \$
5286	Plomberie St-Jovite Inc.	Valve de pression	379.42 \$
5287	Réparation J.-Y. Gauthier	Maille connectrice	1.96 \$
5288	Ville de Mont-Tremblant	Air comprimé	87.76 \$
5289	Visa Desjardins	Essence, timbres	705.19 \$
TOTAL			6 335.41 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 20-13

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE/CESSION DE TERRAIN PAR LA DESSERTTE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI D'HUBERDEAU

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a fait parvenir en date du 6 septembre 2012, une demande de cession de terrain à la Desserte Notre-Dame de la Merci d'Huberdeau afin de permettre une relocalisation du trottoir à compter du 184, jusqu'au 206 rue Principale dans le but de rendre cette partie de la rue plus sécuritaire;

ATTENDU QU' en date du 4 février 2013, la Desserte Notre-Dame-de-la-Merci d'Huberdeau nous a fait parvenir une lettre nous indiquant les conditions à respecter afin que le terrain nous soit cédé;

ATTENDU QUE certaines conditions ne peuvent être respectées étant donné les normes d'Hydro-Québec, concernant la ligne électrique;

ATTENDU QU' Hydro-Québec exige de la municipalité l'obtention d'une servitude, pour l'installation des poteaux et la coupe des arbres, ceux-ci ne respectant pas la distance requise;

ATTENDU QU' à la requête de la Desserte une demande a été faite à Hydro-Québec, afin d'évaluer la possibilité de transférer la ligne d'électricité de l'autre côté de la rue ou de procéder à un enfouissement de celle-ci;

ATTENDU QU' Hydro-Québec ne peut transférer la ligne étant donné la proximité des bâtiments et qu'aucune demande d'enfouissement en bas de 300 mètres n'est recevable et que les coûts pour un enfouissement sont très dispendieux;

ATTENDU QUE nous avons déjà obtenu les autorisations de la Caisse Populaire et de la Commission Scolaire et qu'il ne manque que l'assentiment de la Desserte afin que ce projet ce concrétise;

ATTENDU QUE les représentants de la Desserte demande qu'une rencontre soit organisée avec les représentants d'Hydro-Québec, afin d'évaluer s'il n'y a pas d'autres possibilités et ainsi préserver les arbres.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Qu'une demande de rencontre soit adressée à Hydro-Québec, afin de discuter du dossier et d'évaluer s'il n'y aurait pas d'autres solutions envisageables que la coupe des arbres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 21-13

MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'ACHATS MUNICIPAUX 02-2010

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a adopté le 8 décembre 2010 une politique d'achats municipaux;

ATTENDU QUE pour permettre une meilleure application de celle-ci nous devons procéder à quelques modifications;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la politique d'achats municipaux numéro 02-2010 section « procédures » soit modifié de la façon suivante :

- L'alinéa achat de 2 500\$ à 25 000\$ paragraphe 2 est modifié de la façon suivante :

- le mot obtenir est remplacé par le mot « Demander »

- L'alinéa achat de 25 000\$ à 100 000\$ est abrogé en entier et remplacé par le suivant :

Achat de 25 000\$ à 100 000\$

- 1) Obtenir l'autorisation du directeur général/secrétaire-trésorier ou de son adjoint.
- 2) Obtenir une résolution du conseil autorisant la demande d'appel d'offres.
- 3) Pour les contrats de services professionnels à exercice exclusif, formation d'un comité de sélection.
- 4) Pour les contrats de services professionnels à exercice exclusif, utilisation du système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes comme exigé par le Code municipal.
- 5) Demander des appels d'offres par invitations écrites auprès d'au moins 3 fournisseurs.
- 6) Pour les contrats de services professionnels à exercice exclusif, évaluation des soumissions par le comité de sélection et communication au conseil de la recommandation du comité.
- 7) Obtenir une résolution du conseil autorisant l'achat (octroi du contrat).
- 8) Émission d'un bon de commande et du certificat de disponibilité de crédit par le directeur général/secrétaire-trésorier ou adjoint de celui-ci (annexe A).
- 9) Faire signe la facture ou le bon de livraison par la personne ayant fait l'achat ou reçu la marchandise.
- 10) Remettre la facture au service de comptabilité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 22-13

APPEL D'OFFRES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE 2013-01

ATTENDU QU'en janvier 2013 des appels d'offres de services professionnels/ingénierie sur invitation ont été faites auprès de 4 fournisseurs;

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de services suite à cette invitation, et que celle-ci après examen était conforme;

ATTENDU QUE le comité de sélection à procéder à l'évaluation de l'offre en conformité avec le système de pondération établi lors de l'appel d'offres et que le soumissionnaire à obtenu un pointage de 85.25%, permettant ainsi au comité d'ouvrir l'enveloppe contenant le prix;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que suite aux recommandations du comité de sélection, que le contrat de services professionnels d'ingénierie 2013-01 au montant de 51 738.75\$ soit octroyé à Robert Laurin, ingénieur, celui-ci étant le seul soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 23-13

REVÊTEMENT DE LA CASERNE (APPROBATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES)

ATTENDU QUE lors des travaux de recouvrement, un problème de pourriture causé par une infiltration d'eau provenant du mat électrique a été constaté;

ATTENDU QUE ce problème n'avait pas été mentionné et constaté lors de l'appel d'offres;

ATTENDU QU' afin d'effectuer le travail correctement des travaux supplémentaires ont du être autorisés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que le conseil approuve les travaux supplémentaires suivants et consistants à refaire le pontage à l'intérieur du mur, refixer le mât électrique, réparer la tôle et le solin et ajouter des brises glaces au-dessus du mât électrique, le tout pour un montant de 862.31\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 24-13

PROJET SANS-FIL DE LA MRC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides entend procéder à une étude pour l'implantation de site sans-fil dans les municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau désire offrir ce service à ces citoyens;

ATTENDU QUE pour procéder à ladite étude la MRC des Laurentides à besoin d'obtenir la liste des emplacements, le type de service requis, le type de client ainsi que la performance souhaité selon le type d'utilisateur et le nombre d'utilisateurs simultanés et leurs usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que la municipalité d'Huberdeau informe la MRC des Laurentides qu'elle désire obtenir le coût pour la fourniture du service sans-fil à l'intérieur de l'Hôtel de Ville et que Mme Guylaine Maurice, directrice générale est autorisée à transmettre le sondage dûment complété à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 25-13

DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Qu'une demande de subvention de 75 000\$ soit faite dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux de reconstruction (asphaltage, pose de ponceaux, creusage de fossé, épandage de gravier, nivelage) de la chaussée sur le chemin du Lac-à-la-Loutre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 26-13

DEMANDE DE PRIX ET ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder à une demande de prix pour l'achat de 8 ballots de 1000kg de chlorure de calcium et à effectuer l'achat auprès du fournisseur ayant soumis le prix le plus bas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 27-13

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT (2012)-100-12 DE LA VILLE DE MONT-TREMLANT

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt d'une copie du projet de règlement (2012)-100-12 de la Ville de Mont-Tremblant, modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 28-13

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 273-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-02

Avis de motion est par la présente donné avec dispense de lecture par M. le conseiller Louis Laurier de la présentation à une séance subséquente d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 199-02 et intitulé Règlement de zonage, en vue de modifier diverses dispositions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 29-13

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 273-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-02

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que le projet de règlement numéro 273-13, modifiant le règlement de zonage numéro 199-02 de la municipalité d'Huberdeau et intitulé règlement de zonage, en vue de modifier diverses dispositions est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 30-13

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 274-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 201-02

Avis de motion est par la présente donné avec dispense de lecture par Mme la conseillère Suzanne Fortin de la présentation à une séance subséquente d'un règlement modifiant le règlement de construction numéro 201-02 et intitulé Règlement de construction, en vue de modifier diverses dispositions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 31-13

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 274-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 201-02

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que le projet de règlement numéro 274-13, modifiant le règlement de construction numéro 201-02 de la municipalité d'Huberdeau et intitulé règlement de construction, en vue de modifier diverses dispositions est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 32-13

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 275-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 198-02

Avis de motion est par la présente donné avec dispense de lecture par M. le conseiller Louis Laurier de la présentation à une séance subséquente d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 198-02 et intitulé Règlement sur les permis de certificats, en vue de modifier diverses dispositions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 33-13

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 275-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 198-02

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le projet de règlement numéro 275-13, modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 198-02 de la municipalité d'Huberdeau et intitulé règlement sur les permis et certificats, en vue de modifier diverses dispositions est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 34-13

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 276-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-02

Avis de motion est par la présente donné avec dispense de lecture par Mme la conseillère Suzanne Fortin de la présentation à une séance subséquente d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 199-02 et intitulé Règlement de Zonage, en vue de modifier diverses dispositions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 35-13

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 276-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-02

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le projet de règlement numéro 276-13, modifiant le règlement zonage numéro 199-02 de la municipalité d'Huberdeau et intitulé règlement de zonage, en vue de modifier diverses dispositions est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 36-13

CHANGEMENT DE LA TIMBREUSE ET DE LA BALANCE POSTALE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Qu'autorisation soit donnée à la directrice générale/secrétaire-trésorière d'annuler à compter du 12 mai 2013, le contrat de location de la timbreuse et de la balance postale numéro 1900011777 avec Néopost, la municipalité ayant reçue une offre plus avantageuse de Pitney Bowes au montant de 179.40\$ par année au lieu de 299.40\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 37-13

ACHAT D'UN NOUVEAU SERVEUR ET MISE À NIVEAU MICROSOFT OFFICE

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise l'achat d'un nouveau serveur et l'achat du logiciel Microsoft Office version 2010 pour les trois appareils pour un montant de 2 379.98\$ taxes incluses. Ce prix comprend, l'installation, la configuration, le transfert des données et la configuration des imprimantes, le tout tel que soumis par Service Informatique des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 38-13

NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT POUR LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la réglementation de Réseau Biblio des Laurentides ne permet pas à une personne d'être responsable et également représentant pour une municipalité, ces 2 postes devant être assumés par deux personnes différentes;

ATTENDU QUE présentement Mme Suzanne Fortin est responsable de la bibliothèque d'Huberdeau et représentante de la municipalité auprès du Réseau Biblio des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que Monsieur Daniel Laurin, conseiller, soit nommé comme représentant de la municipalité auprès du Réseau Biblio des Laurentides en remplacement de Madame Suzanne Fortin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 39-13

RENCONTRE PHASE DE DÉMARRAGE DU NOUVEAU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que les frais de déplacement de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, Mme Denise Miller, conseillère et de M. Paul Girard, officier municipal en bâtiment et en environnement, pour assister à la rencontre du 18 février 2013 à Montcalm concernant la phase de démarrage du nouveau schéma d'aménagement de la MRC soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 40-13

ASPHALTAGE DE L'ACCOTEMENT SUR LA ROUTE 327

ATTENDU QU'en 2012 sur la route 327, des travaux de pavages ont été effectués par le Ministère des Transport du Québec et qu'une section de l'accotement n'est toujours pas asphaltée;

ATTENDU QUE plusieurs cyclistes empruntent cette voie de circulation;

ATTENDU QUE le fait que cette section ne soit pas pavée rend la circulation à vélo très périlleuse à cet endroit;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

QU'une demande soit transmise au Ministre des Transport du Québec, monsieur Sylvain Gaudreault, au Député de Labelle et responsable des Laurentides, Monsieur Sylvain Pagé, afin que ces travaux soient priorisés dans la planification 2013.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de Barkmere, Montcalm, Arundel et Mont-Tremblant pour appui.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 41-13
RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION À LA COMBEQ

Il est proposé par Mme la conseillère Jean-Pierre Provost et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement de l'inscription à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement, de monsieur Paul Girard, pour l'année 2013 au montant de 285\$, les frais d'inscription seront assumés en part égale avec la Municipalité de Boileau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 42-13
SESSION D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que les frais de déplacement de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse et de Mme Guylaine Maurice, directrice générale pour assister à la session d'information et d'échange organisée par Hydro-Québec et devant avoir lieu le 28 février 2013 au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 43-13
AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous . Contre les cancers. Pour la vie »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 44-13
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que la session soit levée, il est 20h14.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.